

Cette note a été élaborée par l'OFDT



## Circulation de poudre de chloroquine

Note d'information SINTES<sup>1</sup> du 13 décembre 2006

Au cours de deux grands événements festifs de l'été 2006, des poudres de chloroquine fortement dosées ont été recueillies auprès d'usagers. Cédées par des personnes témoignant d'effets indésirables immédiatement après consommation par voie nasale ou intraveineuse, ces produits étaient supposés être des stimulants (cocaïne ou amphétamine).

Avec la collaboration de l'Afssaps



Si la circulation de poudre contenant de la chloroquine n'est pas un phénomène récent, il semble qu'auparavant ces produits n'atteignaient pas les dosages en principe actif compris entre 80 et 100 % des produits récemment analysés.

La chloroquine est un antipaludéen qui en cas de surdosage peut entraîner des intoxications sévères et particulièrement des troubles cardiaques. La suspicion d'une intoxication par de la chloroquine nécessite la mise en œuvre d'une aide médicale rapide par le SAMU ou un service d'urgence hospitalier.

### PRODUITS RECUEILLIS RECEMMENT

La circulation de poudres de chloroquine très fortement dosées a été mise en évidence durant les teknivals breton et charentais de l'été 2006. En effet, au cours des deux événements festifs, quatre échantillons de ces poudres ont été recueillis auprès d'usagers par des équipes de réduction des risques dans le cadre du dispositif de veille SINTES. La chloroquine était le seul principe actif présent dans ces poudres à des teneurs comprises entre 80 et 100%.

L'un des produits, cédé pour du Speed (amphétamine), n'a pas été consommé ; les trois autres produits, supposés être de la cocaïne, ont provoqué des effets indésirables immédiatement après consommation. Une personne s'est plainte d'une sensation de brûlure intense dans les veines, la cage thoracique et au niveau de l'anus au moment de l'injection par voie intraveineuse d'une quantité estimée à 0,25 gramme de poudre. Cette sensation aurait duré environ une heure avant de s'estomper peu à peu. Une autre personne décrit un malaise persistant sur plusieurs heures après avoir sniffé une partie de la poudre. Le dernier témoignage rapporte vomissements et diarrhée durant les huit heures suivant un usage par voie nasale chez une personne et des symptômes identiques mais d'intensité moindre chez deux proches ayant consommé le même produit. Les quantités de poudre sniffée ne sont pas estimées en gramme mais sont quantifiées par les usagers de plusieurs traits à un rail. Les consommations associées rapportées sont le cannabis seul ou avec de l'alcool.

---

<sup>1</sup> Mis en place depuis 1999, le dispositif Sintes (Système d'identification national des toxiques et des substances) est un système de veille qui s'inscrit dans une perspective de santé publique et cherche à détecter la présence de substances inhabituelles et particulièrement nocives dans des produits illicites.

## **AUTRES INDICATEURS DE CIRCULATION**

### **Recueil de poudres et de gélules contenant de la chloroquine entre 2000 et 2005**

Entre 2000 et 2005, une première version du dispositif SINTES a permis d'organiser des collectes d'observation sur les drogues de synthèse circulant en milieu festif. Dès la première année et durant les cinq années d'exercice, des échantillons de poudres contenant de la chloroquine seule ou associée à d'autres substances ont été recueillis.

A titre indicatif, quatorze échantillons de ces poudres ont été collectés dont dix conditionnés sous forme de gélules en 2004 et cinq échantillons dont une gélule en 2005. Parmi ces produits, quinze contenaient uniquement de la chloroquine, quatre autres lui associaient diverses substances actives : MDMA, caféine, paracétamol, tramadol (analgésique). Les gélules étaient toujours cédées pour de la MDMA, les poudres le plus souvent pour du Speed (amphétamine). Les résultats des dosages en principes actifs réalisés sur cinq échantillons s'échelonnaient entre 36 et 60 %. Le produit avait été consommé dans sept cas et trois personnes rapportaient des effets indésirables : sensation de malaise dans le premier cas (voie orale), sensation de malaise associée à des céphalées et une irritation des narines dans le deuxième cas (voie nasale) et maux de ventre accompagnés de diarrhée dans le dernier cas (voie nasale).

### **Saisies de poudre contenant de la chloroquine entre 2003 et 2006**

L'INPS (Institut national de police scientifique) mentionne huit poudres saisies contenant de la chloroquine analysées dans ses laboratoires au cours des trois dernières années : deux en 2004, trois en 2005 et trois également en 2006. Ces produits contenaient uniquement de la chloroquine, excepté un mélange chloroquine, paracétamol et tramadol en 2005. Le dosage en principe actif a été effectué pour deux échantillons et indiquait des teneurs de 4 et 63 %.

Les laboratoires des Douanes ne rapportent aucune saisie de poudre contenant de la chloroquine en 2004, alors qu'en 2005 une poudre d'un mélange héroïne et chloroquine avait été analysée et qu'en 2006 le produit avait été retrouvé dans deux gélules et un bloc provenant d'une même saisie.

### **Circulation de comprimés de Nivaquine® vendus pour de l'Ecstasy**

Les comprimés de Nivaquine® 100 mg font partie des spécialités pharmaceutiques connues pour être vendues pour des Ecstasy. Cette revente, qualifiée d'« arnaque médicamenteuse », a pu être observée dès 2000 et se poursuivait en 2005.

A notre connaissance, aucune intoxication après ingestion de comprimés de Nivaquine® dans le cadre d'un usage festif n'a été rapportée à ce jour.

## **INFORMATIONS SUR LA CHLOROQUINE**

La chloroquine est un antipaludéen de synthèse utilisé dans le traitement préventif ou curatif du paludisme. Sa résorption digestive est rapide et importante (80 à 90 %), sa diffusion tissulaire importante, sa métabolisation hépatique partielle, son élimination urinaire lente et sa demi-vie est de 10 à 70 heures.

En France, la chloroquine est commercialisée sous la dénomination Nivaquine® 100 mg par comprimé, Nivaquine® 300 mg par comprimé et Avarine® (association de chloroquine à 100 mg et de proguanil 200 mg par comprimé). Aucune forme injectable n'est commercialisée.

### **Surdosage**

La dose toxique est estimée à 2 g par voie orale et la dose létale de 30 à 50 mg/kg. Aucune indication n'est disponible pour la voie intraveineuse, la dose thérapeutique indiquée étant de 10 mg/kg en perfusion lente.

Le tableau clinique initial est faussement rassurant (céphalées, nausées, vomissements), l'arrêt cardiocirculatoire pouvant survenir de façon brutale.

En raison de la précocité de survenue de troubles cardiaques, la prise en charge doit être rapide, le transport assuré par le SAMU vers un service spécialisé. Une surveillance en unité de soins intensifs est nécessaire pour une surveillance cardioscopique.